

## ASSEMBLÉE D'ORGANISATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LISIEUX

**Lundi 11 décembre 2023**  
Centre de loisirs La Ribambelle  
333, rue Perroteau, Québec, Qc. G1C 5Z4

---

**Procès-verbal** de l'Assemblée d'organisation du conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, **tenue le lundi 11 décembre 2023, à 19 h**, dans la salle principale du Centre des loisirs La Ribambelle situé au 333, rue Perroteau, Québec, G1C 5Z4.

---

### **Nombre de participants :**

Vingt citoyens du quartier

### **Quorum :**

Le quorum est atteint **Assistent également à cette rencontre :**

### **Élu :**

- M. Jean-François Gosselin, conseiller municipal, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

### **Professionnelles de la Ville :**

- M<sup>me</sup> Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne;
- M<sup>me</sup> Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne;
- M<sup>me</sup> Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière de l'Arrondissement de Beauport et de Charlesbourg.

## ASSEMBLÉE D'ORGANISATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LISIEUX Ordre du jour

Lundi 11 décembre 2023, à 19 h

Centre de loisirs La Ribambelle  
333, rue Perroteau, Québec, G1C 5Z4

- |  |         |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée  | 19 h 00 |
| 2. Mot de bienvenue de l'élu   | 19 h 05 |
| 3. Présentation de la mission, des mandats et du fonctionnement du conseil de quartier | 19 h 10 |
| 4. Première période de questions   | 19 h 30 |
| 5. Informations sur le déroulement des élections                                       | 19 h 45 |
| 6. Deuxième période de questions   | 19 h 55 |
| 7. Appel et dépôt des candidatures   | 20 h 05 |
| 8. Présentation des candidates et des candidats  | 20 h 10 |
| 9. Scrutin (s'il y a lieu)   | 20 h 15 |
| 10. Dépouillement des bulletins de vote (s'il y a lieu)                                | 20 h 45 |
| 11. Annonce des résultats des élections  | 20 h 55 |
| 12. Mot de la fin  | 21 h 00 |
| 13. Levée de l'assemblée   | 21 h 05 |

*Note : L'horaire est à titre indicatif et est sujet à changement en fonction des discussions.*

## 1. Ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Camille Esther Garon, animatrice pour la rencontre, ouvre l'assemblée d'organisation à 19 h. Elle présente les professionnels de la Ville et l'élu, le conseiller municipal du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, M. Jean-François Gosselin.

Elle décrit le déroulement de la séance et souligne que l'assemblée est enregistrée à des fins pratiques pour le procès-verbal.

## 2. Mot de bienvenue

Le conseiller municipal, M. Jean-François Gosselin, remercie les citoyens de leur présence. Il exprime sa satisfaction sur la création du conseil de quartier et souligne l'importance de cette instance. Il invite ensuite les citoyens à prendre la parole.

## 3. Retour sur la démarche de constitution du conseil de quartier

À l'aide d'une présentation visuelle, l'animatrice fait un retour sur les étapes de la création du conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Elle souligne les dates importantes ayant conduit à la création du conseil de quartier et à l'assemblée d'organisation :

- Le 4 juillet 2023, le Service du greffe et des archives reçoit une requête de 312 signatures valides;
- Le 2 octobre 2023, le Service de l'interaction citoyenne tient une assemblée de constitution au centre de loisirs La Sablière. Il y a présence de 44 citoyens. Durant cette rencontre, un scrutin portant sur la constitution du conseil de quartier est tenu. Les résultats indiquent 43 citoyens en faveur et 1 en défaveur;
- Le 24 octobre 2023, le conseil municipal autorise la création du conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux;
- Enfin, le 11 décembre 2023 se tient l'assemblée d'organisation afin d'élire les administrateurs du conseil de quartier;

M<sup>me</sup> Garon présente aussi les limites géographiques du quartier, lesquelles se situent au nord du boulevard Louis-XIV, à l'ouest des quartiers 4-3 et Notre-Dames-des-Laurentides, ainsi qu'à l'est de la ville de Boischatel.

Elle explique la distinction entre le quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et le district électoral du même nom, et précise que ces deux entités ne partagent pas les mêmes limites géographiques : le district Sainte-Thérèse-de-Lisieux comprend le territoire du quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux ainsi que la portion nord du quartier 5-2.

#### 4. Présentation de la mission, des mandats et du fonctionnement du conseil de quartier

La conseillère en consultations publiques, M<sup>me</sup> Dominique Gagnon, présente la mission, les mandats et le fonctionnement du conseil de quartier.

En second lieu, elle diffuse la vidéo *Le conseil de quartier, une voix pour l'expertise citoyenne*.

Aucun citoyen n'a posé de questions ou émis de commentaires à la suite de cette présentation.

#### 5. Informations sur le déroulement des élections

L'animatrice explique le déroulement des élections, la composition du conseil d'administration et les postes nommés par cooptation.

#### 6. Deuxième période de questions

**Une citoyenne** pose une question sur la validité du conseil de quartier si celui-ci ne compte pas huit administrateurs. Elle souhaite aussi obtenir des clarifications concernant les postes pourvus par cooptation.

##### **La Ville explique que :**

Des postes peuvent demeurer vacants. Le conseil d'administration doit être composé d'un minimum de cinq administrateurs. Ensuite, trois postes sont ouverts à des personnes cooptées par le conseil d'administration par nomination.

Le mandat des administrateurs qui occupent les postes cooptés est d'une durée maximale d'un an, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, et il est renouvelable. Ces personnes sont nommées par résolution à la majorité des 2/3 des membres élus et exercent le même rôle que ceux qui occupent des postes électifs. Ils ne peuvent cependant pas occuper le poste de présidence. Les membres cooptés peuvent être résidents du quartier ou représenter un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

**Un citoyen** demande pourquoi le nombre de postes doit être quatre femmes et quatre hommes.

**La Ville répond** qu'il s'agit d'une mesure pour encourager la participation équitable des hommes et des femmes.

Cela fait partie des règlements du fonctionnement du conseil de quartier : quatre postes sont ouverts exclusivement aux femmes qui résident dans le quartier et quatre postes sont ouverts exclusivement aux hommes qui résident dans le quartier.

## 7. Appel et dépôt des candidatures

L'animatrice nomme les postes à pourvoir (4 hommes et 4 femmes) et ouvre le premier appel de candidatures. Lors de cette période, un candidat remet sa candidature à l'assistante-greffière. Celle-ci s'assure que les dix signataires résident dans le quartier.

Parmi les candidats, 5 femmes et 4 hommes se présentent pour siéger au conseil de quartier : M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, M<sup>me</sup> Alla Mitriashkina, M<sup>me</sup> Marie-Claude Rousseau, M<sup>me</sup> Geneviève St-Amant, M<sup>me</sup> Élisabeth Verrault, M. Jean-Philippe Allard, M. Steve Bélanger, M. Philippe Chiasson et M. Denis Savard.

Chaque candidat fait une présentation de 1 à 2 minutes.

Pour des raisons familiales, M<sup>me</sup> Geneviève St-Amant ne pouvait assister à l'assemblée d'organisation. Elle a transmis une lettre de motivation qui a été lue à voix haute par l'animatrice en assemblée.

Un deuxième appel de candidatures a eu lieu, mais aucun citoyen n'a déposé sa candidature.

## 8. Scrutin

Du côté des hommes, le nombre de candidatures n'excède pas celui des postes à combler. Il y a donc quatre élus par acclamation. L'animatrice interroge chacun des candidats afin de confirmer le maintien de leur intérêt pour siéger au conseil de quartier. Tous le réaffirment. Ainsi, les administrateurs du conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux sont nommés : M. Jean-Philippe Allard, M. Steve Bélanger, M. Philippe Chiasson et M. Denis Savard.

Du côté des femmes, il y aura élection puisque cinq candidatures ont été déposées pour quatre postes.

L'animatrice explique le déroulement du scrutin : D'abord, les citoyens doivent être enregistrés sur le registre électoral. Ensuite, pour recevoir le bulletin de vote, ils doivent présenter une carte d'identité démontrant qu'ils résident dans le quartier. Après avoir voté, ils déposent le bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

## 9. Dépouillement des bulletins de vote

Les trois professionnelles de la Ville ont fait le dépouillement des bulletins de vote. Au total, 20 résidents ont été enregistrés au registre électoral et ont exercé leur droit de vote.

Les résultats figurent dans le tableau suivant :

Candidatures	Nombre de votes
Nancy Beaupré	15
Alla Mitriashkina	17
Marie-Claude Rousseau	17
Geneviève St-Amant	11
Élisa Verrault	20

## 10. Annonce des résultats des élections

À la suite du processus électoral, les administratrices du conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux sont annoncées : M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, M<sup>me</sup> Alla Mitriashkina, M<sup>me</sup> Marie-Claude Rousseau et M<sup>me</sup> Élisa Verrault.

Les professionnelles de la Ville remercient les citoyens de leur engagement et félicitent les nouveaux administrateurs et nouvelles administratrices. Elles soulignent la possibilité de se présenter comme candidat coopté à l'aide du formulaire papier, disponible sur place, ou [en ligne](#) sur la page web des conseils de quartier, dans la section « [élections](#) ».

## 11. Mot de la fin

Le conseiller municipal du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, M. Jean-François Gosselin, remercie les citoyens ainsi que les professionnels de la Ville.

La rencontre est levée à 21 h 15.

---

Camille Esther Garon,  
présidente de l'assemblée

---

Dominique Gagnon,  
secrétaire de l'assemblée